

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 mai 2008
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés Publics – Construction du tramway 2ème phase – Marchés 00 246 U (MRV 01), 05 169 U (SYS 201A), 05 177 U (VOIE 201), 05 184 U (VOIE 202), 06 032 U (SYS 204 B), 06 037 U (SYS 206), 06 038 U (SYS 201 C) et 06 093 U (VOIE 203) – Avenants de transfert - Autorisation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a procédé notamment à des marchés selon la procédure d'appels d'offres de niveau européen afin de mener à bien la deuxième phase de la construction du tramway. Il s'agit de marchés non terminés, ayant pour titulaire la société AMEC SPIE RAIL, soit individuellement, soit en tant que mandataire d'un groupement ou comme sous-traitant :

- Marché 00 246 U : Ce marché, appelé MRV 01, concerne la fourniture des 70 rames du tramway et prestations associées, la fourniture et la pose des voies ferrées et revêtements de la plateforme et enfin la fourniture de l'Alimentation Par le Sol (APS) ainsi que sa maintenance pendant 10 ans. Il a été notifié le 14 juin 2000, au groupement ALSTOM TRANSPORT SA (mandataire) / SPIE ENERTRANS / COGIFER TF / FAYAT ENTREPRISE TP / SPIE TRINDEL / SO GE FI / CMR / MOTER, pour un montant de 282 415 078,12 € ht. Par délibération 2003/0577 du 19 septembre 2001, le Conseil de Communauté a autorisé des modifications de structure au sein de certains membres du groupement qui est devenu ALSTOM TRANSPORT SA (mandataire) / AMEC SPIE RAIL / COGIFER TF / FAYAT ENTREPRISE TP / AMEC SPIE SUD-OUEST / SO GE FI / CMR / MOTER ;
- Marché 05 169 U : Ce marché, appelé SYS 201 A, concerne les travaux de réalisation de la ligne aérienne de contact sur les communes de Mérignac, Pessac, Cenon et Floirac. Il a été notifié le 29 juillet 2005 à la société AMEC SPIE RAIL, pour un montant de 3 345 510,01 € ht, soit 4 001 339,97 € TTC. La durée globale de ce marché est de 35 mois à compter de la notification ;
- Marché 05 177 U : Ce marché, appelé VOIE 201, concerne les travaux voies ferrées et revêtements sur les communes de Mérignac, Pessac, Cenon et Floirac. Il a été notifié le 3 août 2005 au groupement titulaire AMEC SPIE RAIL (mandataire) / VOSSLOH INFRASTRUCTURES SERVICES / ALSTOM TRANSPORT / FAYAT entreprise TP / MOTER / CMR / SO-GE-FI, sous-traitant SPORT ENVIRONNEMENT, pour un montant

de 27 979 874,25 € ht (33 463 929,60 € TTC). La durée globale de ce marché est de 18 mois à compter de la notification ;

- Marché 05 184 U : Ce marché, appelé VOIE 202, concerne les travaux voie ferrées et revêtements sur Bordeaux Claveau, Bordeaux Aubiers, dépôt Achard, extension dépôt Bastide. Il a été notifié le 30 août 2005 au groupement titulaire AMEC SPIE RAIL (mandataire) / VOSSLOH INFRASTRUCTURES SERVICES / ALSTOM TRANSPORT / FAYAT entreprise TP / MOTER / CMR / SO-GE-FI, et sous-traitant SPORT ENVIRONNEMENT, pour un montant de 32 084 832,06 € ht (38 373 459,15 € TTC). La durée maximale de ce marché est fixée de 40 mois à compter de la notification ;
- Marché 06 032 U : Ce marché, appelé SYS 204 B, concerne les équipements faibles en ligne. Il a été notifié le 3 mars 2006 à la société AMEC SPIE RAIL, pour un montant de 5 894 139 € ht (7 049 390,24 € TTC). La durée est de 35 mois à compter de la date de l'ordre de service de lancement de la période de préparation ;
- Marché 06 037 U : Ce marché, appelé SYS 206, comporte les prestations d'études, de fourniture, d'installation, d'essais et de mise en service du système d'alimentation par le sol. Il a été notifié le 13 mars 2006 à la société INNORAIL pour un montant de 3 948 214 € ht (4 722 064 € TTC). La société a déclaré pour sous-traitant la société AMEC SPIE RAIL pour un montant de 1 750 870 € ht (2 094 041 € TTC). La durée du marché est de 19 mois à compter de la date de notification du marché ;
- Marché 06 038 U : Ce marché, appelé SYS 201 C, concerne les travaux de réalisation de la ligne aérienne de contact sur les extensions Claveau 2, Aubiers 2, Belcier, Lormont. Il a été notifié le 29 mars 2006 à la société AMEC SPIE Rail, pour un montant de 3 589 946,06 € ht (4 293 575,49 € TTC). La durée globale de ce marché est de 45 mois à compter de la notification ;
- Marché 06 093 U : Ce marché, appelé VOIE 203, concerne les travaux voies ferrées et revêtements sur les communes de Lormont, Bassens, Carbon-Blanc, Bordeaux Claveau 2, Bordeaux Aubiers 2, Bordeaux Belcier. Il a été notifié le 22 juin 2006 au groupement titulaire AMEC SPIE Rail (mandataire) / VOSSLOH INFRASTRUCTURES SERVICES / ALSTOM TRANSPORT / FAYAT entreprise TP / MOTER / CMR / SO-GE-FI, sous-traitant SPORT ENVIRONNEMENT, pour un montant de 29 996 094,31 € ht (35 875 328,79 € TTC). La durée globale de ce marché est de 24 mois à compter de l'ordre de service de lancement de la période de préparation.

Cette délibération concerne également les autres marchés de la Communauté urbaine de Bordeaux qui auraient été oubliés dans la liste précitée. Des avenants de transfert devront alors être établis au fur à mesure.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AMEC SPIE RAIL, réunie le 14 septembre 2006, a décidé de modifier la dénomination sociale en SPIE RAIL. Cette décision a été publiée dans le journal d'annonces légales « l'Echo le Régional » le 20 septembre 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SPIE Rail, réunie le 15 juin 2007, a décidé de modifier la dénomination sociale en COLAS RAIL. Cette décision a été publiée dans le « journal d'annonces légales et judiciaires » le 20 juin 2007.

Ces changements, n'ayant affecté ni la personnalité morale de la société ni les références bancaires, des certificats administratifs ont été établis les 28 février et 21 août 2007.

La société COLAS RAIL a été acquise par la société COLAS SA le 30 mai 2007. Par ailleurs, la société SECO-RAIL, dont l'activité principale est la pose de voies ferrées, est une filiale de la société COLAS SA.

Les deux sociétés exerçant des activités complémentaires dans le domaine ferroviaire, la société COLAS RAIL a décidé de fusionner avec la société SECO-RAIL. La fusion absorption, établie dans le cadre des articles L 236-1 et suivants du code de commerce emportera transmission universelle du patrimoine de la société COLAS RAIL (ex SPIE RAIL) au profit de SECO-RAIL. COLAS RAIL a apporté son actif moyennant la prise en charge de son passif. Sa dissolution sans liquidation a été constatée par délibération en date du 31 janvier 2008 de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

La société SECO-RAIL a modifié sa dénomination sociale qui devient COLAS RAIL.

Il y a donc lieu de conclure un avenant de transfert pour chaque marché précité, sans modification de leurs clauses au titulaire COLAS RAIL.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le projet de marché, est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner ces avenants et autoriser Monsieur le Président :

- à signer les avenants de transfert aux marchés n°00 246 U, 05 169 U, 05 177 U, 05 184 U, 06 032 U, 06 037 U, 06 038 U et 06 093 U ;
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment les avenants qui pourraient être établis pour les autres marchés non encore répertoriés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JUIN 2008**

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2008

M. GÉRARD CHAUSSET

